

CAP Finistère



Penn Ar Bed

L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1053

VENDREDI 13 JUIN 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Soutien au monde rural

Le 3 juin, au Sénat, dans le cadre du Printemps des territoires, Stéphane Le Foll et Alain Rousset ont réuni les responsables de l'ensemble des Régions de l'hexagone ainsi que des acteurs du monde agricole, pour débattre des nouvelles priorités du Fonds européen pour le développement rural (FEADER), dont les Régions sont désormais gestionnaires.



Vers l'agro-écologie

Les territoires ruraux, dans leur diversité, sont porteurs d'innovation, de projets et de solidarités. Ils sont créateurs de valeurs ajoutées et d'emplois. Pour tirer parti de ces potentiels et cibler les aides européennes, en tenant compte des réalités de chaque territoire, l'État et les Régions ont fait le choix de conduire une stratégie conjointe et partagée à travers les programmes de développement rural régionaux, cofinancés par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), piloté par les Régions.

Première priorité : investir, restaurer et conforter la compétitivité et les emplois dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et dans la filière forêt-bois. L'État et les Régions entendent accompagner la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles à travers un plan de soutien aux investissements, avec un montant prévisionnel de 200 M€ par an sur la période 2014-2020 (financements FEADER, ministère de l'Agriculture et Régions). S'y ajouteront les aides des autres financeurs qui souhaiteront s'engager à leurs côtés, comme par exemple les Agences de l'eau. L'État et les Régions souhaitent également accompagner la transition de l'agriculture

vers l'agro-écologie et développeront des modèles d'alimentation durables. Dans cette optique, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), l'agriculture biologique, les projets des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) seront soutenus. L'enseignement agricole, la recherche et les transferts d'innovation seront mobilisés en faveur de cette stratégie conjointe. Seront également favorisées l'attractivité des territoires ruraux et la création d'activités et d'emplois en milieu rural. Les actions permettant de renforcer les liens sociaux seront encouragées, en particulier les projets entrant dans le cadre de l'approche LEADER. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) contribuera à financer, dans les territoires ruraux, les équipements structurants, les services à la population, les activités économiques et l'innovation. Le Fonds social européen (FSE) pourra être mobilisé pour la formation, l'emploi et l'inclusion sociale.

La journée du 3 juin a permis de constater les dynamiques déjà lancées dans les Régions. À l'issue de ces débats, Stéphane Le Foll et Alain Rousset ont signé une déclaration commune qui formalise cette stratégie conjointe.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 12/06/2014



Amendement cols blancs

Dis-moi quels amendements tu défends, je te dirais qui tu es. L'UMP a révélé sa vraie nature à l'occasion de la discussion du projet de loi de la réforme pénale de Christiane Taubira. Sur les plateaux de télé, les leaders de l'UMP fustigeaient le « laxisme » supposé de ce projet. Tolérance zéro, criaient-ils. Sauf que... à l'Assemblée, des députés UMP déposaient un amendement visant à protéger les auteurs de délits financiers.

Alors que l'affaire Bygmalion fait la une de toute la presse, il s'est tout de même trouvé des parlementaires UMP pour tenter de faire passer un amendement qui pourrait permettre à des prévenus, convaincus des fausses factures, de ne pas être incarcérés.

PS29

Chiffre de la semaine

45 000

C'est le nombre d'emplois d'avenir supplémentaires qui seront créés l'année prochaine, pour les jeunes peu ou pas diplômés.

Quel service public ?

Comment garantir le service public ? Voilà la question que Jean-Marc Tanguy, délégué de la 1^{ère} circonscription, avait posé à Pierre Maille et Jean-Jacques Urvoas le 1^{er} juin à l'occasion de l'Assemblée générale.



Jean-Jacques Urvoas et Pierre Maille

C'est cette question qui doit être au cœur de la réflexion des socialistes qui ne doivent pas craindre d'employer le terme « décentralisation ». Car ce sont bien les gouvernements socialistes qui ont toujours été à l'origine de ce mouvement. « **Nous devons nous demander quel est le bon niveau de proximité pour les collectivités locales.** » L'État a du mal à admettre la décentralisation mais c'est pourtant bien à une meilleure coopération, entre lui et les collectivités locales, qu'il faut aboutir pour une répartition des responsabilités : les collectivités locales intervenant pour tout ce qui relève des solidarités, entre les personnes ou les territoires. L'État, quant à lui, se reconcentrant sur ses fonctions régaliennes de justice et de sécurité.

Cette réforme aura d'importantes conséquences et il est essentiel, dès à présent, de bien anticiper les difficultés qui pourraient surgir.

Pour Pierre Maille aussi, il faut s'appuyer sur le savoir-faire des agents des départements et bien expliquer aux citoyens les enjeux de cette réforme. « **Il n'est pas possible de bénéficier de tous les services publics, partout et tout le temps, sans payer d'impôt** », a rappelé le président du Conseil général.



Un vrai débat de fond

C'est devant un peu plus de 50 militants, que les deux élus ont décrypté les enjeux de la réforme territoriale, à Fouesnant.

La question des limites des régions fait couler beaucoup d'encre et mobilise une énergie considérable. Mais l'essentiel n'est sans doute pas là et les socialistes ont voulu, aborder les vrais enjeux de cette réforme. Va-t-elle simplifier l'organisation territoriale ? Va-t-elle vraiment permettre de réaliser 10 milliards d'économies ? Et à quelles conditions permettra-t-elle d'améliorer les services publics ?

« Les socialistes ne doivent pas avoir peur de parler de décentralisation. »

Pour Jean-Jacques Urvoas, les responsables politiques doivent aussi être très attentifs à la montée de l'intolérance de certains citoyens à l'égard des politiques sociales. « **L'ennemi, c'est toujours l'autre qui bénéficie indument de prestations** ». Il faut faire preuve de pédagogie pour expliquer le sens de la solidarité nationale.

Il est toujours possible de verser des allocations. Mais ce n'est pas ce que les Français attendent et ce n'est pas non plus ce que font les agents du Conseil général. Ils accompagnent les personnes dans leur parcours de vie. Cela passe, bien sûr, par l'attribution d'allocations mais aussi par des conseils et des aides pour l'habitat, le transport et la formation. Or, cette réponse individualisée nécessite de la proximité. Les élus socialistes sont prêts pour la réforme. Ils souhaitent mettre à profit le temps qui reste pour trouver les bons niveaux d'intervention des collectivités pour garantir les solidarités entre les personnes et entre les territoires.



a précisé les ambitions de la réforme territoriale.

« Cette grande réforme s'inscrit dans la volonté de moderniser notre pays et de le rendre plus fort », a indiqué le président de la République. « Elle est tournée vers les citoyens car il s'agit de simplifier notre vie publique, de rendre plus efficaces nos collectivités et de limiter le recours à l'impôt. Elle repose sur les valeurs qui doivent nous rassembler : le souci constant de la démocratie, de la solidarité et de l'efficacité. Et c'est pourquoi j'appelle tous les citoyens et, en particulier, tous les élus locaux qui par leur engagement quotidien font vivre les institutions de la République, à s'associer à sa réussite. »

Pour les conseillers généraux du groupe « Finistère à Gauche » la démarche proposée par le président de la République permet la réussite de cette réforme. « Oui le renforcement des compétences des Régions est nécessaire pour leur donner les moyens de participer

Prêts à relever le défi

au redressement économique et d'accompagner efficacement les entreprises, créatrices d'emplois », ont-ils rappelé dans un communiqué publié le 5 juin. « Oui la redéfinition des intercommunalités à l'échelle des bassins de vie et le renforcement de leurs compétences sont un préalable pour maintenir les services de proximité indispensables aux solidarités. Il paraît toutefois indispensable d'engager parallèlement une réflexion sur les politiques départementales qui ne pourraient se déployer pleinement dans le cadre intercommunal, notamment celles qui touchent à la protection de l'enfance ou l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, nous n'oublions pas le travail réalisé par les agents territoriaux. C'est également un enjeu de cette réforme : leurs compétences et leur savoir-faire doivent être garantis.

Le président de la République a annoncé des élections départementales et régionales à l'automne 2015, puis une révision constitutionnelle prévoyant la suppression du Conseil général en 2020. C'est le temps nécessaire pour réussir cette réforme importante. Les Conseillers généraux socialistes et apparentés du Finistère sont prêts à relever le défi. »

13 député-es au travail

Les 13 eurodéputé-e-s de la nouvelle délégation socialiste française se sont réunis, dès le 27 mai, afin d'organiser leurs travaux pour cette nouvelle législature.

Le groupe a désigné Pervenche Berès, comme présidente pour mener les négociations d'installation du nouveau Parlement européen. Pervenche Berès était tête de liste en Île de France et des Français de l'étranger, et présidente de la Commission emploi et affaires sociales dans le précédent mandat.

Pour l'Ouest, Isabelle Thomas siègera à nouveau dans la commission pêche. Elle sera suppléante de la commission commerce international qui suivra les négociations du traité transatlantique. Emmanuel Maurel sera membre de la commission commerce international et suppléant de la commission économie.

Des discussions sont toujours en cours pour les vice-présidences du Parlement et du groupe PSE.

L'ensemble de la délégation a tenu d'abord à rendre hommage à Catherine Trautmann et à sa combativité, sa sincérité et sa détermination. C'est un pilier important de l'influence française au sein de cette institution qui manquera sur les questions du numérique et de l'énergie.

Son parcours, ses compétences et sa capacité de travail constituent un atout que la France devrait savoir utiliser.

La précédente délégation était déjà composée de 13 eurodéputé-e-s : le bilan de la législature précédente démontre que l'engagement et la pugnacité font plus que le nombre. **« Garantie jeunesse, aide aux plus démunis, détachement des travailleurs, taxe sur les transactions financières ou union bancaire : ces progrès, nous les revendiquons ! »**, rappellent les eurodéputé-es socialistes français. **« Responsables et déterminés, les membres de la délégation s'engagent à redoubler d'efforts dans l'intérêt des citoyens européens dans un contexte politique marqué par une crise profonde de défiance au regard de l'orientation européenne. Par l'investissement de chacun d'entre nous, au sein d'un groupe socialiste qui progresse, nous poursuivrons, sans relâche, notre combat pour une Europe solidaire, la transition écologique et l'emploi »**.

Contact : Isabelle Thomas, 10 avenue Anita Conti - 35400 Saint-Malo
isabelle.thomas@europarl.europa.eu



Isabelle Thomas et Emmanuel Maurel, les élus de l'ouest

L'invité de la semaine

Avocats au bord de la crise de nerfs

Dominique Leyer

« Si le gouvernement ne prend pas la mesure de notre exaspération, nous allons vers un blocage du système judiciaire », prévient Dominique Leyer du barreau de Brest.

Cap Finistère : Pourquoi vous mobilisez-vous contre le système d'aide juridictionnelle ?

D. Leyer : Il permet à tout justiciable d'être défendu. Mais il a atteint ses limites. Toute personne dont les revenus sont inférieurs à 929 euros peut bénéficier de l'aide juridictionnelle totale, c'est-à-dire que l'État paiera pour tout honoraire à l'avocat une somme forfaitaire très inférieure à l'honoraire que facture l'avocat de manière habituelle pour une affaire identique. Jusqu'à 1 393 euros, cette aide est dégressive. On parle alors d'aide juridictionnelle partielle. Ce système n'existe que pour les avocats. Personne n'imagine qu'un plombier aille changer toute la tuyauterie d'une maison et ne soit payé, par l'État, que 20 ou 30 euros, au lieu de 100 euros parce que

la propriétaire de la maison aurait des revenus inférieurs à 929 euros.

Or, on assiste à une augmentation du nombre de dossiers d'aide juridictionnelle et à une baisse du budget qui leur est alloué. Pour faire face à cet effet de ciseau, le gouvernement a proposé de mettre en place une taxe sur le chiffre d'affaire des professions juridiques, y compris sur l'aide juridictionnelle. Nous refusons catégoriquement l'instauration de cette taxe. Il n'est pas normal que la profession d'avocat supporte seule le poids de la solidarité nationale en matière d'accès à la Justice.

Cap Finistère : Peut-on craindre une justice à deux vitesses ?

D. Leyer : Pas en ce qui concerne la qualité de la défense. Avec leur grande rigueur professionnelle les avocats défendent tous leurs clients avec le même professionnalisme. Mais à terme, ce système ne peut pas perdurer. Déjà, certains confrères doivent attendre plusieurs mois pour être payés.

Cap Finistère : Que proposez-vous ?

D. Leyer : Nous ne sollicitons pas d'argent supplémentaire du budget de la Justice, parce que nous savons qu'il n'y en a plus. En revanche, nous demandons l'instauration d'une taxe sur les contrats de protection juridique des compagnies d'assurances. Cela ne coûterait rien à l'État et permettrait de pérenniser le système de l'aide juridictionnelle.

Il faut bien avoir conscience de l'exaspération qui monte chez les avocats. J'entends souvent dire « Mais vous êtes riches, vous pouvez payer ». C'est faux. Les jeunes confrères rencontrent de sérieuses difficultés pour gagner leur vie et sont souvent obligés de ne travailler qu'avec les dossiers de l'aide juridictionnelle.

Une grève serait synonyme d'un blocage du système. Les gardes à vue, notamment, seraient impossibles.



Agenda

18 juin

Vote en sections pour la liste aux Sénatoriales.

19 juin

20h00 : Bilan de mandat de Jean-Jacques Urvoas, à la salle des mariages de la mairie de Briec.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1053 - Vendredi 13 juin 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste



En bref

Détachements de travailleurs

« La proposition de loi visant à lutter contre la fraude et les abus lors de détachement de travailleurs, déposée par Gilles Savary et moi-même au début de l'année, a été définitivement adoptée hier en commission mixte paritaire », s'est félicitée Chantal Guittet, le 5 juin.

Pour la députée, le texte issu du compromis avec le Sénat est ambitieux. Il élargit l'obligation faite au donneur d'ordre ou au maître d'ouvrage de déclarer l'emploi d'un prestataire qui a recours à des travailleurs détachés, auprès de l'inspection du travail. Il permet également au juge d'inscrire sur une liste noire toute entreprise qui serait condamnée pour avoir eu recours à du travail illégal.

Chantal Guittet s'est félicitée « de ces avancées qui correspondent aux propositions que j'avais faites lors de la première lecture du texte à l'Assemblée nationale ».

Contrats de partenariat 2014/2020

Le 11 juin, à Lannion, Pierrick Massiot accompagné des vice-présidents, Thierry Burlot, Michel Morin et Pierre Karleskind, a réuni 150 élus et acteurs locaux bretons, pour marquer le lancement des contrats de partenariat avec les 21 Pays de Bretagne et les Îles du Ponant, pour la période 2014-2020.

Les 22 contrats de partenariat 2014-2020 auront vocation à accompagner la mise en œuvre de stratégies de développement, à l'échelle de chaque Pays et des Îles du Ponant, autour de priorités partagées par les territoires et la Région. Ils formaliseront les soutiens accordés par la Région au titre de sa politique territoriale, mais également par l'Europe, voire les départements qui le souhaitent.

Il y a tout juste un an, la Région rassemblait Pays, EPCI et conseils de développement bretons pour livrer la perspective de sa nouvelle politique territoriale. Réaffirmant alors son engagement en faveur des Pays, la collectivité avait identifié les grandes lignes qui ont guidé l'élaboration progressive d'une politique ambitieuse : une péréquation renforcée, une intégration conséquente des fonds européens désormais gérés par la Région, une plus forte implication des citoyens aux côtés des élus et une articulation des différentes interventions dans un contrat de partenariat unique avec chaque Pays.

Cette rencontre des territoires marque le début de la phase de formalisation de ces contrats.

Rejet du recours à Audierne

« Le jugement rendu hier par le tribunal administratif de Rennes concluant au rejet de notre demande n'est malheureusement pas une surprise, compte tenu du sens des conclusions du rapporteur public », a indiqué dans un communiqué, Gurvan Kerloc'h, chef de file de la gauche aux élections municipales à Audierne. Le juge estime que la date de publication d'une information est sans objet si la partie attaquée en était informée préalablement. En l'espèce, nous avons entendu des bruits dès le mercredi. « Mais comment répondre à une rumeur qui n'existe pas encore et comment anticiper sa propagation

deux jours avant l'élection? », s'interroge le conseiller municipal d'opposition.

« Il est temps de tourner cette page malheureuse. Nous avons collectivement pris la décision de ne pas faire appel devant le Conseil d'État. Nous savons désormais de quoi nos adversaires sont capables et nous agissons en conséquence. Nous n'oublions pas que la majorité actuelle tient sa légitimité d'une voix. »

« Nous serons une opposition résolue, mais constructive dans l'intérêt d'Audierne et de ses habitants », prévient Gurvan Kerloc'h.

Annonces légales & judiciaires

SELARL MICHEL PETERS

SELARL D'AVOCATS
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax : 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

MARVIN BOT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 800 euros porté à 9 800 euros
Siège social : 2, rue Duplex - 29200 BREST
534 767 835 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juin 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de mille euros (1 000 euros) en numéraire pour le porter à neuf mille huit cents euros (9 800 euros).

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal des formalités au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SCP AVOCATS OUEST CONSEILS
RIOU - PERREAU - JAN - LE FRIANT
6, rue Saint-Marc - BP 21105
29101 QUIMPER Cedex

CAES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 13, route de Langolen
29370 CORAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 26 mai 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination :

CAES.

Siège : 13, route de Langolen - 29370 CORAY.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 500 euros.

Objet : Tous travaux d'électricité, plomberie, chauffage, aménagements de bâtiments.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur CORLER André, demeurant 43, Pont Prat Foulou - 29170 FOUESNANT.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.

Pour avis,
Le Président.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue de Kéradennec CS 23014
29334 QUIMPER Cedex
02 98 90 04 35

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination :

SCI MAROPE.

Siège social : 35, avenue des Roseaux - 29950 BÉNODET.

Objet : - L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années.

Capital : 2 000 euros.

Apports en numéraire : 2 000 euros.

Gérance : Monsieur Gérard MACHUT, demeurant 9 bis, rue du Palais - 29000 QUIMPER. Monsieur Régis ROUE, demeurant 35, avenue des Roseaux - 29950 BÉNODET.

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, y compris entre associés, sont soumises à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.

Immatriculation : Au RCS de QUIMPER.

Pour avis,
Les Co-gérants.

Pour toute création
graphique, impression,
contactez Elodie à l'adresse
pafimp@wanadoo.fr
ou au 02 98 43 11 44.